

PROCÈS VERBAL

COMMISSION REGIONALE FEMINISATION COMPETITIONS ET DEVELOPPEMENT FOOTBALL FEMININ – REUNION DU 19/10/2024

PAGE 1/3

P.V. n° 7 – à Puymoyen

Présidente : Mme. BERTON.

Présents: Mme. JUGE – MM. CORNIER - DECHERF.

Excusés: Mmes. BERNARD – BOUTI - DUCHENE GONZALEZ – NASSIVET - M. PRIETO.

<u>Assistent</u>: Mmes. BOLLATI (17) – VEDRINES (23) - BERNARD (24) – LUCAS (33) - HOURCAILLAOU (64) en visioconférence) – MM. FORT (16) – TOURRETTES (47) – GAUVIN (79) – LARBALETTE (86) – LEVEQUE (87).

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 114 euros. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

1. Point sur les Compétitions Jeunes U15 F./U18 F.

Chaque district et pôle a présenté un état des lieux sur l'organisation et les défis liés aux compétitions U15 F. et U18 F.

• **District Gironde**: 19 équipes U18F et 16 équipes U15F.

Pôle 40/64 : 13 équipes U15F.
Pôle 24/47 : 6 équipes U15F.

EQUIPES ENGAGEES DANS LES PÔLES ET DISTRICT 33 EN U18 ET U15 FEMININES A 11 - 2024/202						

	GIRONDE	DORDOGNE/LOT-ET- G.	LANDES / P.A.	CHARENTE / CHARENTE-MAR.	DEUX-SEVRES / VIENNE	LIMOUSIN	
U18F. A 11	19	4	12	10	22	12	
Nb qualifiées en LFNA	2	1	2	1	2	2	1 poule de 10 en phase Ligue
U15F. A 11	16	6	13	5	12	6	
Nb qualifiées en LFNA	3	2	2	1	2	2	2 poules de 6 en phase Ligue

2. <u>Début des Compétitions R1 et R2</u>

- **Report de la première journée** : la première journée a été reportée en raison de la situation sportive du F.C. Girondins de Bordeaux.
- **Fragilité de la R2** : un état de fragilité a été observé au niveau de la R2, nécessitant une attention particulière pour garantir la stabilité de cette compétition.



PROCÈS VERBAL

COMMISSION REGIONALE FEMINISATION COMPETITIONS ET **DEVELOPPEMENT FOOTBALL FEMININ – REUNION DU 19/10/2024**

PAGE 2/3

3. Coupe Régionale U18 F. à 11

La commission décide de ne pas maintenir la Coupe Nouvelle-Aquitaine U18 F. à 11 cette saison. Le calendrier chargé dans cette catégorie, avec des matchs positionnés durant les vacances scolaires, rend difficile l'organisation de cette coupe régionale.

4. Formation de Cadres à 1€

L'initiative de formation des cadres à 1€ a entraîné une augmentation de la participation féminine dans les formations BMF et BEF. Cette offre a facilité l'accès des femmes à des diplômes de formation, et la commission estime qu'il serait judicieux de prolonger cette initiative pour les saisons à venir.

5. Création d'un Annuaire des clubs Féminins avec cartographie

Vanessa a élaboré une trame d'annuaire et l'a envoyée à chaque district et pôle pour collecte des informations sur les clubs féminins. Date limite de retour : fin novembre.

6. Création de la Rubrique E.F.F. sur le site Internet de la LFNA

Une demande sera faite au service Communication de la LFNA afin d'ajouter les informations relatives aux E.F.F. (Écoles Féminines de Football) dans l'onglet "Pratiques" du site Internet.

7. Organisation des Compétitions U15 F., U18 F., R2 et R1

Les courriers des clubs de l'U.S. Aigrefeuille et du Pau F.C. ont été examinés.

Problématiques notées :

- Phases géographiques trop réduites, exigeant un niveau élevé de performance.
- Matchs aux scores déséquilibrés.

Pour la catégorie U18 F., une réflexion est engagée pour la structure de poule unique de 10 équipes en matchs aller-retour.

La commission propose une réunion avec l'ensemble des clubs de R1 et R2 pour aborder les défis actuels, notamment la fragilité et le manque de structure de certaines équipes féminines. Le rôle des E.F.F. est souligné, bien que leur nombre soit en diminution. Le travail des sections féminines doit se recentrer sur les E.F.F.

8. Questions diverses

Amende à l'Équipe de Limoges Football : à la suite de la demande de la Lique, la commission prend acte de l'amende appliquée à Limoges Football (3 300 euros) pour sa non-participation à la Finale de la Coupe Nouvelle-Aquitaine Féminine 2023/2024 en raison d'un manque d'effectif. La commission déplore le changement de date mais s'en remet au règlement.



PROCÈS VERBAL

COMMISSION REGIONALE FEMINISATION COMPETITIONS ET DEVELOPPEMENT FOOTBALL FEMININ – REUNION DU 19/10/2024

PAGE 3/3

Communication sur la Pratique Féminine: la Commission souhaite renforcer la visibilité des compétitions féminines sur le site et les réseaux sociaux. Les retours sont positifs sur l'article paru après le match de R1 entre l'E.S. des 3 Cités Poitiers et l'A.S.J. Soyaux Charente.
 Un calendrier d'interviews est proposé, avec une trame rédigée par Laurine du service communication. Les membres de la commission et les districts sont sollicités afin de se déplacer aux matchs de R1 pour effectuer ces interviews.

Fin de la Réunion: 13h00.

Prochaine réunion: sur convocation.

La Présidente, Natacha BERTON